



## DELIBERATION N°013\_2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 060-216003830-20260312-DELIB\_013\_2026-BF



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
06/03/2026

Date de l'affichage :  
06/03/2026

En exercice : 12  
Présent(s) : 8  
Absent(s) : 4  
Pouvoir(s) : 3

### Objet :

**Approbation du CFU  
DEFINITIF 2025  
Compte financier unique  
- COMMUNE -**

*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt-Six, le douze du mois de mars**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY et Antonio PREVOST.

**Absent(es) :** Mesdames Martine LANGLOIS, Servane CARON et Messieurs Jean-Yves DECOCK et Thibaut HULLAERT.

**Pouvoir :** Monsieur Jean-Yves DECOCK donne procuration à Monsieur Francis DELABY. Madame Martine LANGLOIS donne procuration à Madame Isabelle DUBUT, Madame Servane CARON donne procuration à Madame Aurélie LÉVÊQUE

**Secrétaire de Séance :** Madame Françoise LEMARCHAND

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°034/2023 du 18/09/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU du 22/09/2023,

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Marseille en Beauvaisis,

**Vu** le CFU provisoire 2025 de la commune de la commune de Marseille en Beauvaisis approuvé le 16/02/2026,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;



# DELIBERATION N°013\_2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 060-216003830-20260312-DELIB\_013\_2026-BF

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du Doyen d'âge, Monsieur René THIEBAUT.

**Considérant** le CFU définitif 2025 présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	756 390,00	1 377 087,00	2 133 477,00
	Recettes réalisées (1)	B	183 454,42	1 471 342,03	1 654 796,45
	Restes à réaliser	C	253 218,75	0,00	253 218,75
Dépenses	Autonsation budgétaire totale	D	848 160,00	1 664 819,00	2 512 979,00
	Dépenses réalisées (1)	E	401 706,63	1 292 767,94	1 694 474,57
	Restes à réaliser	F	310 933,00	0,00	310 933,00
Différences entre les tirés et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-218 252,21	178 574,09	-39 678,12
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	91 770,85	287 732,91	379 503,76
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-126 481,36	466 307,00	339 825,64
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-57 714,25	0,00	-57 714,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-184 195,61	466 307,00	282 111,39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU définitif 2025 de la commune de Marseille en Beauvaisis.

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,  
le 12/03/2026

La secrétaire de séance,

Françoise LEMARCHAND

Le Président,



René THIEBAUT